COLLEGE Les Toupets 3 place Louise Michel 95490 VAUREAL Tel: 01.30.73.20.22

Fax: 01.30.32.32.92

int.0951636m@ac-versailles.fr

# Règlement de la consultation

1/ Identification de la personne publique.

COLLEGE Les Toupets 3 place Louise Michel 95490 VAUREAL

Pouvoir adjudicateur: Mme GANDON, Principale.

Comptable assignataire: M FLAGEUL Yannick, agent comptable.

#### 2/ Procédure.

Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3/ Objet du marché.

Organisation d'un voyage à la neige du 20 au 24 janvier 2020, pour un effectif prévisionnel de 48 élèves et 4 accompagnateurs.

4/ Contenu du dossier de consultation.

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site "Aji-France", il comporte :

Le présent règlement de la consultation;

Le cahier des charges.

5/ Transmission des offres.

Les offres doivent être déposées uniquement sous forme dématérialisée.

L'offre fournie par le prestataire sera valable quatre mois.

Les offres seront présentées en langue française et comprendront :

Offre de prix et détail de la prestation, qui devra comprendre une assurance annulation; Contrat de voyage;

Les documents permettant de mesurer les capacités techniques, professionnelles et financières du soumissionnaire;

Règlement de la consultation et cahier des charges signés avec le cachet de la société.

Le candidat est censé avoir pris connaissance des dispositions des documents du marché et les avoir accepté.

La date limite de remise des offres est fixée au 25 août 2019 à 12h23.

### 6/ Critères de choix des offres.

Prix: 50%.

Qualité de la prestation : 40%.

Conditions de report et d'annulation : 10%.

# 7/ Modalités de paiement.

Tous les règlements se feront sur production de factures présentées en deux exemplaires et accompagnées d'un RIB.

Par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique.

Possibilité de paiement d'acompte jusqu'à 70% maximum du voyage.

# 8/ Autres dispositions

Le Collège Les Toupets se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé aux coordonnées indiquées cidessus.